

politique étrangère, fondée sur la paix mondiale et le maintien de relations amicales avec tous les pays.

Réaction de l'Union soviétique

Du côté russe, il n'y eut tout d'abord aucune réaction officielle à la crise coréenne et aux résolutions votées par le Conseil de sécurité. Les éditoriaux de la presse russe accusèrent les États-Unis d'intervenir dans les affaires intérieures d'un pays étranger, et les Nations Unies d'être devenues l'instrument de la politique étrangère américaine. Ce n'est que le 4 juillet que M. Gromyko, sous-ministre des Affaires étrangères de l'U.R.S.S., fit connaître dans une déclaration le point de vue du gouvernement soviétique. Répétant les allégations des autorités nord-coréennes, selon lesquelles les combats de Corée avaient été provoqués par l'attaque des troupes des « autorités » sud-coréennes, il affirma que cette attaque marquait l'aboutissement d'un projet préparé à l'avance avec la complicité du gouvernement des États-Unis. L'intervention de ces derniers n'était pas conforme à une directive du Conseil de sécurité, car on savait que le gouvernement des États-Unis avait commencé à intervenir militairement avant la séance du 27 juin du Conseil, sans tenir compte de la décision que prendrait cette assemblée. Par sa résolution du 27 juin, le Conseil de sécurité avait simplement sanctionné le « fait accompli » que lui présentait le gouvernement des États-Unis. Il avait en même temps, toujours suivant la déclaration soviétique, grossièrement violé la Charte des Nations Unies puisque, à l'encontre de l'article 27, il avait pris une décision importante en l'absence de deux des membres permanents du Conseil de sécurité: l'U.R.S.S. et la Chine communiste. De plus, comme l'U.R.S.S. considérait nulle la voix de la Chine du Kuomintang, la résolution du Conseil de sécurité n'avait pas recueilli les sept voix requises pour la rendre valable. Il suivait donc de là que la résolution du Conseil de sécurité était illégale, et il était manifeste que les Nations Unies étaient devenues l'instrument docile de la politique des milieux dirigeants américains. M. Gromyko n'en déclarait pas moins que le gouvernement soviétique ne dévierait pas de sa politique de consolidation de la paix dans le monde entier et qu'il s'en tiendrait à son principe traditionnel de non-intervention dans les affaires des autres pays. Il terminait en déclarant que les Nations Unies ne rempliraient vraiment leurs obligations à l'égard de la paix que si elles exigeaient la cessation absolue de l'intervention militaire des États-Unis ainsi que l'évacuation immédiate des troupes américaines de Corée.

Attitude du peuple et du Gouvernement canadiens

Au Canada, l'opinion publique et l'opinion officielle s'affirmèrent d'emblée en faveur de la résolution votée par le Conseil de sécurité. A la Chambre des communes, le 28 juin, le ministre des Affaires extérieures, M. Pearson, tout en notant que le Canada n'était pas représenté au Conseil de sécurité, déclara: « la Chambre appuiera, tout comme le Gouvernement d'ailleurs, la décision prise par le Conseil, parce qu'elle représente une mesure collective pour la paix sous l'égide des Nations Unies ». « Les États-Unis, dit-il, agissent non seulement suivant l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies, mais aussi en application de la résolution adoptée dimanche (25 juin) par le Conseil de sécurité ». M. Pearson précisa que la Charte des Nations Unies voulait qu'un pareil acte d'agression fût contrecarré par « l'envoi de forces mises à la disposition du Conseil de sécurité par les gouvernements des pays membres aux termes